ABORNEMENT TOO , TOO , STORY AND A

tions, an ce 'qui touche M: wewers, qu'il a

artont

tiers .

mur:

bre).

Angers).

HOM

Aingers)

fle.

linio

non se

ancs,

otées.

ET

Det

ainsi doni

ja 18

ux de emiers Paris

aures ue des

16, 91

ro de mière

anche

re.

50

ndat-ue de

Chex tous les Libraires:

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE 

INSERTIONS,

Annonces, la ligne. v. 20 c. Réclames. 30 Faits divers, 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de requer la publicatiou des insertions reques et même payées, sant rectitution dans ce demier ens; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiques delivers des annonces de la communique de delivers des annonces de la communique de delivers de la communique de la communique

doivent être remis au bureau du journal la veille de la vepro-duction, avant midi. Les manuscrits déposés, ne sont pas rendus.

On s'abonne! Ches MM. HAVAS-LAPPITE et Clo. Place de la Bourse, 8.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Cher DONGREL et BULLER,

Place de la Bourse, 33;

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR Rue Taitbout, 10 non al roy licotumber

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-Tabonnement doll être paye d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, which what

9 Janvier 1878.

# de l'accelente de TANA de la celle observation de celle observation de la celle observation de celle observation d servetion, aspondit que l'est devait respec-

Seance d'hier mardi - M. Gaulthier de Rumilly, doyen d'âge, occupe le fauleuil de la présidence et ouvre la séance par un long discours dans lequel il souhaite à la France une année meilleure que celle qui vient de s'écouler. Il rappelle que le message présidentiel du 14 décembre a mis un terme aux agitations et a fait rentrer toutes les choses dans leur état normal, et que le Sénat doit suivre cet exemple; que, lorsque l'un des trois pouvoirs établis par la Constitution veut agir en dehors des autres, la Constitution l'arrête, mais que cela cause des désordres qui ne se reproduiront plus.

Le Sénat décide en outre que jeudi il procedera au renouvellement de son bureau, et la séance est levée. and semmes no a suof

#### al east acissiar as siovas ogsil pheorgas CHAMBRE DES DÉPUTÉS. nage qui a insent datis son programme po

Stance d'hier mardi. - M. Desseaux, doyen d'âge, préside la séance de la servicie

M. le président dit que dans la dernière session la République a été soumise à une redoutable errour, mais qu'heureusement elle avait jeté dans le pays des racines assez profondes pour résister à l'effort des partis coalisés. Bruit

Les tentatives faites pour reconstituer un gouvernement monarchique ou dictatorial ont échoué; le gouvernement a dû rentrer dans les voies parlementaires, grâce à la fermeté de la Chambre (Très-bien 1)

Ce n'est pas assez; la République est un gouvernement de progrès des projets économiques et financiers sont à l'étude et de vront être menés à bonne fin ; les circonslances sont favorables. Le crédit s'est raffermi; les peuples amis qui viendront assister aux merveilles de l'Exposition verront un peuple qui, abaissé par un pouvoir autocratique (Interruptions à droite), a su se relever et n'a d'autre but que de reconquérir son influence et sa prospérité par l'instruction et le travail. (Applaudissements.)

La Chambre puisera dans son patriotisme l'énergie nécessaire pour accomplir sa tache. (Nouveaux applaudissements.)

M. le président annonce que la Chambre a perdu M. Ducamp qui, transporté en 1858, à la suite de la loi de sureté générale, était rentré en France en 1862 : il avait été une des victimes de ce régime détestable.

M. Paul de Cassagnac. — C'est votre République qui est ignoble.

M. le président rappelle M. Paul de Cassagnac à l'ordre (Bruit)

M. le président annonce que la Chambre a perdu encore M. François Raspail, qui vient de terminer une longue carrière, et a marqué honorablement sa place dans l'histoire contemporaine; il s'est élevé d'une sitoation modeste à un rang élevé dans la science, et comme citoyen s'est montré ami de l'humanité et défenseur intrépide des libertes publiques. (Applaudissements.)

Il est procede au tirage au sort des bu-

M. Paul de Cassagnac a la parole pour s'expliquer sur le rappel à l'ordre. Quand un député préside par le privilége de l'age...

M. Plessier. — Justifiez vous; n'accusez

M. Paul de Cassagnac. — Si je n'avais à me justifier que devant vous, je n'en prendrais pas la peine.

Mais c'est pour l'opinion publique que l'orateur veut présenter ses explications. Quand le président a prononcé un discours dans lequel la minorité de la Chambre était gratuitement insultée, on avait le droit de protester et l'orateur est décidé à ne supporter aucune insulte.

La Chambre renvoie à jeudi la nomination du bureau et la séance est levée.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 6 JANVIER 1878.

Voici les premiers renseignements qui nous sont parvenus sur le scrutin de dimanche dans les principales villes de

Les conservateurs ont lutté victorieusement à Avignon et à Nîmes. Il est probable aussi que la liste conservatrice a passé à Montauban. Le maire de Lille n'est pas réélu, et le maire de Rouen arrive des derniers sur la liste républicaine.

LAON. - 14 conseillers: 13 radicaux élus. Un légitimiste-catholique, M. de Sars, appartenant à une des plus vieilles familles du pays, a trouvé grâce, dit le Figaro, aux yeux des électeurs, parce qu'il était porté sur la liste patronnée par le docteur Fauvelle, le grand électeur de Laon, son ami.

M. Glatigny, maire actuel de Laon, est le futur maire désigné.

Rennes. - Inscrits, 9,800; votants, 6,509. La liste radicale entière a passé avec 3,680 voix. a bleione at a pend mod seon

Perigueux. — La liste rouge a passé en entier. Pas de candidat conservateur. Abstentions considérables.

Lyon. — La liste du comité radical a triomphé partout. Il n'y en avait pas d'au-

Un seul candidat conservateur a réussi dans la onzième section, quartier Bellecour. C'est M. Aynard, banquier, conseiller sor-

Le citoyen Chavanne, ancien président du conseil municipal, ne s'était pas représenté. Toutes les nouvelles du département annoncent le succès du radicalisme.

Nimes. — La liste conservatrice a passé tout entière à une majorité qu'on évalue de 300 à 400 voix. per patent lines Sa pelev el

Montpellier. — La liste radicale intransigeante l'emporte de beaucoup sur la liste Avignon. - Votants: 6,786.

La liste conservatrice a passé avec 3,576 voix. Les républicains et les radicaux en ont reuni 3,497.

A Cavaillon et à Sorgues, les listes rouges ont passé.

Dijon. — La liste radicale, patronnée par le journal du sénaleur Magnin, a passé tout entière. La moitié des électeurs se sont abs-

Inscrits, 40,224; votants, 5,273.

A la dernière heure, trois candidatures ouvrières se sont produites. Elles n'ont pas calcinnies, foujours dus cal

Rouen. — Les conservateurs n'avaient pas présenté de liste.

Sur trente-deux conseillers élus, seize radicaux tiennent la tête; les autres sont modérés. Le maire actuel de Rouen, M. Barrabé, a perdu un chiffre important de voix, si on se reporte aux dernières élections municipales. In addition paniam of about saluam

Lille. — 36 conseillers à élire : 100 mais

Ont été nommés: 19 modérés; 16 radi-

M. Catel-Beghin, maire de Lille, n'a pas été réélu faute de 15 voix : 1003 us sebroso A

On ne prévoit pas qui sera nommé maire si M. Catel-Beghin ne passe pas au second tour de scrutin. english at any beinge nioval

ORLEANS. - Dans tous les bureaux, la majorité est aux modérés. Il y aura des ballottages.

Le dernier conseil municipal était en majorité composé de conservateurs.

NANTES. — Les candidats de la liste modérée patronnée par le Phare de la Loire sont élus, sauf dans le 2° canton, où les conservateurs l'emportent.

Marseille. — L'absence de compétition a enleve toute animation au scrutin.

Le résultat connu donne 20,925 votants sur 39,800 électeurs inscrits. La liste du comité central radical passera probablement tout entière au premier tour.

### Feuilleton de l'Écho Saumurois. val commue, di s'aginait de délacher de la

Crass le gouvernement light à du copro-

mine y a pris des forces nonvelles.

# LES AVENTURES

#### payer de id. Crispi. A.s. n'est pay D'UN COLON ALGÉRIEN. to yang arten fonde tar noire sang st

ellan eb inemelion(Suise) eargger es un arlon tateni; ce secudete politique no incel par

Quand la douleur de Rose eut enfin pu éclater et se laisser peu à peu raisonner, Thomas se souvint de Pluton. Il courut au cabaret où il l'avait

Youre chien? lui dit en riant la servante, il doit être loin s'il court encore depuis qu'il s'est sauré monte désermais indérections

- Il a senti la ruine, se dit Thomas, indifférent à lout; les chiens ne valent pas mieux que les

Il calomniait Pluton, et il calomniait aussi les hommes.

Le mastre de Rose élait probe et bon-

Il manque en Algérie, et surtout à Philippeville, de familles qui y soient fixées pour y jouir paisiblement d'une existence acquise.

La population européenne s'y parlage en trois

classes complétement distinctes : les militaires, qui commandent tant qu'ils peuvent et n'estiment que les indigènes, leurs sujets; les spéculateurs, dont la plupart s'agitent, dont quelques-uns seulement travaillent; et les fonctionnaires civils, qui louvoient entre les militaires, les spéculateurs, les indigenes et les difficultés inhérentes à leur propre mélier.

Le maître de Rose, celui qui avait pris à son service la pauvre femme à bout de ressources après avoir attendu en vain son frère Thomas sur la place du port futur, appartenait à l'administration civile. A gaileut of ets arbiginist as and

Il y remplissait des fonctions élevées et jouissait d'une grande considération.

Ce qu'il avait entendu raconter par Thomas en diligence l'avait intéressé. Ce qu'il apprit de la conduite du cheik et de l'agent d'affaires acheva de le gagner à la cause d'un travailleur qui avait

Il agit auprès de l'autorité militaire, qui consentit à entendre de nouveau l'affaire, non plus au point de vue du droit absolu, mais à celui de

l'équité. Le cheik, pressé de questions dans l'intimité d'une simple conversation, se trahit; on l'en fit apercevoir, on lui montra les dents, et il s'estima heureux d'en être quitte pour une centaine d'écus. Ce compte réglé, le maître de Rose dit à Tho-

mas d'écrire à l'agent d'affaires que les fonds du billet de cent dix francs étaient prêts et seraient déposés, la veille de l'échéance, au domicile indiqué sur l'effet.

Il lui recommanda d'ajouter, quant aux propositions relatives aux quatre-vingt-dix hectares, autrement dit aux neuf djebdas du marabout Hadi-Mohammed, qu'il n'avait pas à y répondre, attendu qu'elles étaient un piège pour obtenir une sorte de renonciation à des droits de propriété que les tribunaux reconnaîtraient certainement.

- Mais, Monsieur, disait Thomas, je ne veux

- Je le crois bien!

- Mais, Monsieur, puisque le domaine lui a vendu...

- Il ment. Le domaine ne va pas si vile en affaires; je m'y connais.

En effet, après renseignements pris, il fut avéré que le domaine n'avait rien vendu, et n'avait pas même pris possession des neuf djebdas qu'on lui avait dénoncées.

Cependant, ces neuf djebdas connues une fois du domaine ne pouvaient revenir entières à Thomas; il devait s'attendre à en abandonner deux ou trois; mais il recevrait, en compensation, une reconnaissance formelle de ses droits à la propriété des six ou sept autres.

- Il n'y a pas encore beaucoup de cultivateurs

en France qui s'étendent sur soixante à soixantedix hectares, dont trente de bonnes terres, disait le brave garçon pour se consoler; mais je vous en prie, Monsieur, arrangez cela de manière à ce qu'on me laisse le marabout. C'est la que vivaient mon bon père Hadj-Mohammed et sa bonne femme Fatma. Je voudrais bien aussi avoir le coin où j'avais installe mon gourbi, au beau milieu de mon jardin, les meilleures terres, et pas loin de la route. Et puis encore la source... Ah! la source, Monsieur!... je savais si bien m'en servir; je ne laissais pas perdre une goutte d'eau, et c'est de l'orque cette eau-la !... Puis je voudrais encore...

Son conseiller l'arrêta; il aurait, de proche en proche, voulu les quatre-vingt-dix liectures, le canton, la province et l'Algérie tout entière.

Rose était satisfaite de rentrer dans son ancien rôle de protectrice de Thomas.

Elle trouvait son frère si changé! elle admirait de si bon cœur et si sincèrement ce que le travail avait apporté d'amélioration dans cette nature rebelle autrefois à tout frein, à toute gêne!

Les démarches du maître de Thomas avaient eu un bon résultat.

On ne prenait au pauvre garçon que vingt hectares et la moitié de l'eau de la fontaine. On lui laissait le marabout et le jardin avec le gourbi.

(A suivre.)

Le HAVRE. — Moins trois sections : Sont élus à une forte majorité, 15 radicaux et 21 opposants.

Bordraux. — Sur 36 conseillers municipaux à nommer, les résultats du scrutin donnent 42 sièges aux radicaux et 24 aux opposants. Vingt-sept membres de l'ancien conseil ont été réélus. Du reste, aucune liste conservatrice n'a été présentée et les abstentions sont au moins de moitié.

On parle comme devant remplacer M. Fourcand, sénateur, à la mairie de Bordeaux, de M. Armand Lalanne, négociant, modéré.

#### LES PROJETS DE LA MAJORITÉ.

#### LE RESPECT DU DIMANCHE.

Un des projets les plus curieux de la majorité est celui qui a été déposé le 7 décembre par cinquante députés, la fine fleur de l'extrême gauche, MM. Raspail père et fils, Barodet, Talandier, Germain Casse, Greppo, Cantagrel, César Bertholon, etc., etc. Ces fiers radicaux, tout empressés de donner libre cours à leur haine contre le catholicisme, réclament l'abrogation de la loi de 1814 sur le respect du dimanche. Quelle justifition apportent-ils à leur projet?

La loi du 18 novembre 1814, disentils, est un instrument tyrannique et détesté par lequel la religion d'Etat s'imposait à la majorité des Français. Il faut qu'elle disparaisse comme la charte de 1814, qui tenait nos pères plougés dans l'oppression. » Pas un fait à l'appui de cette opposition! Des calomnies, toujours des calomnies, rien

Vraiment notre école républicaine ne progresse pas l'En 4848, un des plus éminents écrivains socialistes rendait pleine justice à la loi du dimanche. « Diminuez la semaine d'un jour, disait Proudhon, le travail est insuffisant comparativement au repos; augmentes le de la même questifé il derient expenses le de la même que travail expenses le des la membre de la memb

mentez-la de la même quantité, il devient excessif. Etablissez tous les trois jours une demi-journée de relâche, lous multipliez par ce fractionnement la perte du temps, et, en scindant l'unité naturelle des jours, vous brisez l'équilibre numérique des choses. Accordez au contraire quarante-huit heures de repos après douze jours consécutifs de peine, vous tuez l'homme par l'inertie après

l'avoir épuisé par la fatigue. Le célèbre publiciste révolutionnaire, oubliant un instant ses préjugés antichrétiens, montrait ainsi que le repos hebdomadaire avait été une des plus grandes institutions. Loin de la combattre, l'œuvre d'un homme sincèrement dévoué aux ouvriers était de la

Nous ne voulons pas nous étendre longuement ici sur l'exemple donné par deux
grands peuples, chez lesquels l'industrie
atteint son plus haut développement. En
Angleterre et en Amérique, une opinion publique intelligente accepte le repos du dimanche comme une loi salutaire. Aucun
écrivain ne la dénonce comme un moyen
d'oppression et ne s'efforce de soulever contre elle la passion populaire. C'est aux yeux
de tous le seul moyen de préserver les ouvriers des demandes exagérées de patrons
avides, d'affirmer le respect de la nation
pour la religion qu'elle professe.

La loi du dimanche, en effet, contre laquelle protestent avec tant de véhémence les députés radicaux, a été faite dans l'intérêt des ouvriers. Elle leur donne un repos indispensable après six jours d'un travail essidu, dans lequel se dépensent les forces du corps, qui sans cela seraient bientôt brisées. Elleleur permet de nourrir teur intelligence. L'homme ne vit pas seulement de pain, et le dimanche seul les ouvriers ont la faculté de recevoir cette courte instruction religieuse. Enfin, elle rapproche de sa famille le travailleur, que son labeur en éloigne, a Il faut, comme le disait éloquemment M. Chesnelong devant l'Assemblée nationale, il faut un jour dans la semaine où l'ouvrier puisse elever son ame devant Dieu, et retremper son cœur dans les joies de la famille »

Ainsi dans cette institution si belle éclate toute la divine prévoyance de l'Eglise. Chacune de ses prescriptions respire l'amour du peuple et l'intelligence de ses besoins

Pour empêcher que cette loi si sage ne soit ouvertement violée, l'intervention de l'Etat est partaitement justifiée « L'Etat est incompétent pour définir les dogmes d'une religion, pour expliquer ou pour changer la discipline d'une Eglise, mais il ne l'est pas

pour choisir ou pour reconnaître la religion que la société professe ou réclame. Il est incompétent pour gouverner la religion, mais il ne l'est pas pour la proteger et la défendre. L'intervention de l'État au profit de la religion, quand elle se renferme dans les limites tracées par la nature même des deux pouvoirs spirituel et temporel, est, non-seulement licite et utile, mais nécessaire. » Sa plus haute mission est d'imposer le respect des lois morales et d'empêcher la manifestation de sentiments contraires à l'ordre public et attentatoires à la liberté d'autrui. Chacun sait en effet qu'un trop grand nombre de patrons, mus par un détestable esprit, s'efforcent de faire travailler le dimanche. « Chez moi, on ne se repose pas le dimanche, mais le lundi, » disent souvent des patrons en embauchant leurs ouvriers. Quiconque montrerait le respect de la loi divine serait impitoyablement chassé par ces maîtres coupables.

On ne sête pas le dimanche, c'est-à-dire la famille et la religion. On sête le lundi, c'est-à-dire la débauche et l'ivrognerie. L'orgie, est-ce là un repos?

Ainsi, par la présentation de cette loi, les radicaux portent atteinte à l'intérêt du peuple. Qui supprime le repos hebdomadaire, prive le travailleur du moyen de s'instruire, l'isole de sa famille, abuse de ses forces. Ils enlèvent à l'Etat une de ses plus belles attributions, le soin de faire respecter la liberté et la conscience d'autrui. Ils jettent la perturbation dans l'ordre social.

De toutes les illusions, selon nous, la plus insensée, la plus promptement et la plus cruellement punie, disait M. de Montalembert en 1850, dans son rapport à l'Assemblée législative, est celle de croire que l'on puisse faire respecter par une société l'ordre public et les droits de la propriété lorsqu'on y laisse méconnaître l'ordre moral et les droits de la religion. Qui, croire qu'on pourra demander au peuple d'obéir en donnant soi-même l'exemple de la désobéissance au législateur suprême, c'est une erreur aussi insensée que criminelle... Il n'est donné à personne, pas plus aux peuples qu'aux rois, de violer impunément, même ici-bas, les lois éternelles que Dieu a données pour base à la société. » . 2107 080,6

io becan a could deal Urbain Guering

## Chronique générale.

#### COMMISSION DES PROCONSULS.

L'Assemblée nationale rend comple en ces termes de la réunion tenue au Polais Bourbon par la commission d'enquête parlementaire nommée par la Chambre des députés :

« Le président de la commission, M. Albert Grévy, a donné connaissance du projet de loi sur l'enquête parlementaire qui vient d'être préparé au ministère de la justice.

el » Ce projet de loi, si le Sénat consentait à le voter, ne serait autre chose que l'abrogation de toute cette partie de la Constitution sur la procédure relative à la mise en accusation des ministres et du Président de la République.

» Les pouvoirs les plus étendus, aussi étendus que ceux attribués par la loi aux juges d'instruction, sont accordés par le projet de loi aux commissaires proconsulaires.

» Ils pourront exiger la comparution devant eux de tout citoyen français, sans distinction de situation et de grade.

» Ils pourront exiger le serment et, par conséquent, punir les faux témoins ou ceux qu'ils jugeront tels.

» Enfin ces commissaires extraordinaires seraient placés au dessus de la loi, puisqu'il dépendrait d'eux d'appeler à leur barre les fonctionnaires, les magistrats, les procu-reurs généraux, les juges d'instruction, les présidents, les chefs de corps, les généraux, et qu'ils auraient en outre le droit de requérir la force armée.

» La commission d'enquête parlementaire s'est déclarée très-satisfaile de ce projet de loi; mais, il y a un mais dans cette satisfaction, il faudrait qu'il n'y eut point de Sénat, et que ces lois fussent votées par une Convention.

» Après une assez vive discussion, la majorité des commissaires est tombée d'accord pour limiter le champ des recherches à un nombre relativement restreint de circonscriptions, naturellement celles où les candidats conservateurs ont élé victorieux.

- Hay a par casero benecount de cultivatures

» Il a été décidé que dans ces circonscriptions les commissaires enquêteurs devraient procéder avec la dernière rigueur.

L'incident de Limoges, commenté, dénaturé, exagéré avec une rare animosité, continue à défrayer la presse radicale, qui veut, qui exige des interpellations à ce sujet, c'est-à-dire un scandale bruyant dès la rentrée des Chambres. On voit le progrès que font les idées d'apaisement, dans ce parti entièrement dénué de sens politique et qui ne s'astreindra jamais aux règles d'un gouvernement régulier. Quels sont les Français, à moins qu'ils ne soient des fanatiques incurables, qui auraient l'idée, à la veille de l'Exposition, de jeter au milieu de nous un nouveau ferment de divisions et un nouveau sujet de discrédit aux yeux des étrangers, qui étudient l'état moral de la France avant de savoir s'ils peuvent nous confier leurs richesses et leurs personnes.

L'athéisme effronté qui est de mode parmi toutes les feuilles prêtrophobes trouve à s'exercer à propos des prières publiques que le ministre des cultes a demandées à l'épiscopat français, qui s'est empressé d'ordonner au clergé de chaque diocèse de les célèbrer dans toutes les églises, le dimanche 13 janvier, en vertu de l'article 13 de la loi du 16 juillet 1875, et à la demande du Gouvernement du 13 décembre. Voilà bien des 13, qui feront trembler plus d'une âme candide et superstitieuse, même parmi les libres-penseurs de la Chambre.

kalas forpinsky ir paina alquety vol thare)

er our merveilles dell'Exposition vorrent un

# publique qui est ignolde. M. le président raipelle M. Paul de Cas-

#### Nous lisons dans le Moniteur !

On se souvient d'un incident grave qui s'est produit le 27 décembre dernier à l'audience de la 11° chambre correctionnelle de la Seine.

Un procès en distanction intenté par MM. de Broglie et de Fourtou à la Petite République française, à raison d'articles que les deux anciens ministres avaient regardés comme devant entraîner une répression, venait à cette audience.

L'avocat du défendeur ayant demandé la remise du procès, le tribunal s'était retiré dans la chambre du conseil.

La suspension d'audience avait duré une grande heure, et, à la reprise, M. le substitut Thévenin s'était levé et avait déclaré que « en vertu des instructions de la chancellerie » qui venaient de lui être transmises à l'instant, il demandait « la remise de l'affaire au premier jour. »

Vivement commenté au Palais, cet incident a donné naissance, dans les journaux des gauches, à des polémiques pleines d'erreurs de fait et d'appréciation.

Ces journaux approuvèrent beaucoup M. le garde des sceaux d'avoir, par ses instructions, empêché les magistrats de « se compromettre », et ils attaquèrent par contre très-vivement M. le substitut Thévenin qui avait, paraît-il, laissé voir à l'audience un sentiment de désapprobation de la résolution du garde des sceaux.

Nous étions, depuis plusieurs jours, à même de rectifier ces assertions et ces appréciations pour des raisons d'opportunité, nous avons attendu jusqu'à ce jour pour le faire

Voici donc les faits :

Au reçu des instructions du ministère de la justice, le tribunal, surpris de l'intervention inaccoulumée du garde des sceaux dans une affaire dont il était régulièrement saisi, crut devoir, avant de prendre une r'solution, demander des éclaircissements. M. Delise, procureur de la République, se rendit donc au ministère de la justice. Les membres du tribunal attendirent; mais une heure s'élant écoulée, ils pensèrent qu'il n'était pas digne de la justice de paraître attendre ainsi, pour agir selon leur conscience, les ordres du ministre.

C'est alors que M. Thévenin prit la parole et fit la déclaration que l'on sait.

Quelques instants plus tard, M. Delise revenait et faisait connaître que les instructions données étaient le résultat d'une erreur.

Dès le lendemain de l'incident, M. le procureur général faisait savoir à M. le duc de Broglie qu'il n'y avoit eu qu'un malentendu et que l'affaire serait classée à nouveau pour une audience prochaine.

to comple reals, it mailire do Reso divis Tho-

Ultérieurement, M. le duc de Broglie a été avisé que le rappel de l'affaire était fixé au 24 janvier.

Ajoutons, pour compléter ces informations, en ce qui touche M. Dufaure, qu'il a vivement regretté cet incident et s'est même montré irrité de ce que des instructions atent été données sans qu'il eût été préalablement consulté.

Pour ce qui est de M. Thévenin, les critiques qui lui ont été adressées ne sont pas plus justifiées que les éloges, heureusement mmérités, que les journaux de la gauche ont adressés à M. Dufaure.

M. Thévenin est un jeune magistrat qui puise son indépendance dans le sentiment élevé qu'il a des devoirs de sa charge. Un fait tout récent en donnera une preuve que ne récuseront certainement pas ceux qui l'ont attaqué au sujet de l'incident dont nous venons de parler.

Dans le procès fait à M. Gambetta pour son discours de Lille, M. Thévenin fut chargé de prendre la parole au nom du ministère public.

Après avoir examiné l'affaire, M. Thévenin fit connaître à M. le procureur général qu'il lui serait difficile de parler avec autorité, attendu qu'il ne trouvait pas dans le discours de Lille une justification suffisante de l'inculpation et des poursuites.

M. le duc de Broglie, informé de cette observation, répondit que l'on devait respecter ces scrupules et qu'il ne voulait en rien faire violence à la conscience du magistrat.

M. Gastambide fut, dès lors, chargé de soutenir l'accusation.

# one mande meilleure wue enle qui vient de s'écouler. Il rappelle que le message présidentie amon A ATTARMAD M AG BOAVOY nux

L'Union apprécie ainsi le voyage de N. Gambella dans la Ville éternelle

« Le voyage à Rome de M. Gambetta a ctonne tous les hommes politiques France et en Europe. Ceux qui ont prétende qu'il avait été charge d'one mission ont prete au gouvernement français la plus insigne, la plus grossière des maladresses. Nous n'en sommes pas encore à ce point où un gouvernement ayant un ambassadeur auprès du Pape envoie en mission dans la métropole du monde chrétien un personnage qui a inscrit dans son programme po-litique « l'extirpation de la lèpre dévorante » du catholicisme », et qui a dit du haut de la tribune: « le cléricalisme, c'est l'ennemil » Il y a eu mission, mais ce n'est pas le gouvernement qui l'a donnée, c'est M. Gambetta qui se l'est donnée Nous avons des raisons pour croire que le cabinet n'aurail pas voulu ce voyage qu'il a subi. Cela fail partie du pouvoir prépondérant qu'exerce le comité des Dix-Huit, et devant lequel s'inclinent les volontés ministérielles.

voyage de M. Gambetta, il a fallu donner des instructions pour que l'ambassadeur de France auprès de Victor-Emmanuel fit officiellement très-bon accueil à l'ancien « fou furieux ». M. Gambetta a trouvé ainsi le double avantage de ne relever que de luimême, et de traîner à sa suite le gouvernement français. C'est fout profit pour la Révolution, et le chef de la majorité républicaine y a pris des forces nouvelles.

» Mais quelle a donc été la pensée qui a conduit M. Cambetta à Rome? Cette pensée est connue. Il s'agissait de détacher de la Prusse le gouvernement italien aux approches d'événements que tout le monde voit venir. M. Gambetta aureit voet u défaire l'œuvre de M. Crispi Ce n'est pas un petit embarras pour nos républicains que de voir le royaume d'Italie fondé par notre sang et notre or se rapprocher étroitement de notre ennemi; ce scandale politique n'est pas à la gloire des idées révolutionnaires dont le nouveau royaume demeure l'expression.

M. Gambetta a essayé, dans l'audience qu'il a obtenue du roi et dans ses entretiens avec les ministres de Victor-Emmanuel, de leur montrer que le véritable intérêt Italien commandait l'altiance avec la France; il a établi, comme désormais indéracinable, l'existence de la République française, et fait voir qu'elle était à perpétuité l'exclusion du pouvoir temporel du Pape. Il a affirmé que les cléricaux dans notre pays ne formaient qu'une infime minorité et que le royaume d'Italie n'avait rien à craindre de « l'ultramontanisme » français: notre République offrait donc aux nouveaux maîtres de Rome la force et la sécurité, tontes les garanties qu'un Etat puisse soutenir.

Nous ne pensons pas que M. Gambetta ait emporté de ses conversations romaines l'espoir d'un changement dans la politique du Quirinal. La vieille méthode italienne ne tend à s'unir qu'à ceux qui sont forts, et nous sommes faibles. Nos republicains se croient solidement établis, et personne, en dehors de leurs rangs, ne prend au sérieux leur régime. Ils nous redisent tous les jours que le pouvoir temporel est aboli pour jamais, et l'on ne rencontre pas en Europe un homme de quelque portée qui ne soit convaincu de la nécessité du rétablissement de cette souveraineté comme faisant partie essentielle de la constitution de l'Eglise catholique. M. Gambetta a beau assurer que nous ne sommes qu'une « insime minorité: » tous les hommes d'Etat parlent de la force catholique en France comme de la plus grande force morale qu'il y ait en ce moment sur la

Le voyage de M. Gambetta à Rome restera comme un curieux souvenir de confiance républicaine et de fatuité révolutionnaire; notre ministère ne s'est pas honoré en aidant, un peu malgré lui, à l'éclat de ce voyage inutile, et Victor-Emmanuel, en donnant des poignées de main à M. Gambetta, n'a pu surprendre personne. Il a serré, depuis longtemps et souvent, la main de Garibaldi. Le « roi d'Italie » n'en est pas à ses débuts dans ces sortes d'épanchements. — Poujoulat. »

MORT DE M. F.-V. RASPAIL.

Le vétéran de la démocratie française, M. François-Vincent Raspail, est mort lundi soir à 8 heures 40 à Arcueil-Cachan. M. Raspail, âgé de 84 ans, était le doyen de la Chambre des députés.

Nous reviendrons sur ce personnage.

Des troubles ont ou lieu dimanche soir à Tiriville (Isère). Les perturbateurs, arrêtés par les gendarmes, ont été délivrés par la foule.

Bulletin de la santé du roi :

ur

lio

etil

Oir

el

tre

8 8

10

100

ns.

en

la

fail

ant

me

me.

« Sa Majestó a passé une nuit moins tranquille que la précédente.

» La sièvre a légèrement augmenté. »

#### Chronique militaire.

Tous les commandants de corps d'armée ont tenu lundi, au ministère de la guerre, sous la présidence du maréchal Canrobert, leur première réunion pour établir le tableau d'avancement de l'armée.

La Gironde annonce que M. le général de Rochebouët, commandant le 18° corps d'armée, vient de se rendre à Paris pour assister aux travaux de la commission supérieure de classement de l'armée, composée des généraux en chef.

Dans le 3° corps, d'armée, l'organisation de l'armée territoriale est un fait accompli. Les cadres sont au complet et les hommes munis de leurs livrets. L'instruction des officiers est complète. La plupart d'entre eux ont fait des stages dans l'armée active, qui a prêté au colonel de Valette, commandant le régiment, le concours le plus dévoué. A l'occasion du nouvel an, le colonel s'est rendu de Paris à Caen, où est le dépôt et où résident un certain nombre d'officiers. Dans un banquet, où il a porté la santé du Président de la République, le colonel a félicité les officiers sur leur instruction et leur esprit de discipline, et a pu constater que le régiment était pret à être mobilisé.

# Il y a cinquante ans.

#### TABLE FER CONCUENCE. WHIX CERALL P

LES DAMES DE SAINT-AUGUSTIN.

Dans son numéro du 6 janvier 1828, le journal de Saumur publiait la lettre suivante de M. 1. les Administrateurs des Hospices de cette ville

Monsieur l'Editeur des Affiches de Saumur,

> Nous vous informons et vous prions de

faire connaître, par la voie de votre journal, que, mardi soir 1° janvier 1828, Mesdames de Saint-Augustin, qui desservaient l'Hôtel-Dieu de Saumur, ont été remplacées dans leur service par des Dames de l'ordre de Sainte-Anne de la Providence, au nombre de huit.

» Si Mesdames de Saint-Augustin, dont une partie appartient à des familles recommandables de Saumur, laissent après elles à l'administration de justes regrets par le souvenir du zèle vraiment chrétien qu'elles n'ont cessé de déployer dans les soins et le soulagement des malades confiés à leur pieux dévouement, du moins, à côlé de ces regrets, l'administration voit-elle venir prendre place les espérances consolantes que lui donne si naturellement l'épreuve qu'elle fait chaque jour du dévouement non moins pieux et non moins méritant des Dames de la Providence.

» A tant de vertus qui lui échappent par la retraite des Dames de Saint-Augustin, l'administration voit avec confiance succéder celles dont sont douées Mesdames de Sainte-Anne, comme une garantie de l'exactitude d'un service qui sera, de leur part, non moins satisfaisant que celui si régulier et si délicat de leurs devancières.

» Puissent Mesdames de Saint-Augustin être bien convaincues de la reconnaissance de l'administration pour tout ce qu'elles ont fait dans l'accomplissement de leurs devoirs auprès des malades, et agréer, comme un témoignage non équivoque de la sincérité de ce sentiment, la publicité qu'elle se plaît à lui donner.

» Recevez, monsieur, l'assurance de notre considération.

> » Les Administrateurs des Hospices de Saumur. »

M. Benjamin Delessert, député de notre arrondissement, ayant envoyé 500 francs pour les pauvres de Saumur, cette somme, remise entre les mains de MM. les membres du Bureau de bienfaisance, a été par eux convertie en bons de pain, de viande et de bois, qui ont été, par leurs soins et ceux de MM. les curés des paroisses, distribués, le mardi des janvier 1828, aux indigents de cette ville.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

#### Saumur.

Notre nouveau sous-préfet, M. Huet, est arrivé avent-hier soir à Saumur. Dès hier matin il a pris possession de son poste. A deux heures du soir, M. Huet a reçu les autorités de notre ville. Pour tous, il a été très bienveillant.

Nous apprenons que M. le général Genet est mort hier matin à Paris, à la suite d'une maladie de quelques jours.

Son corps sera ramené à Louresse-Rochemenier, pour être inhumé dans un caveau de famille.

Le général Genet, élu membre du Conseil général de Maine-et-Loire pour le canton de Doué aux dernières élections, n'a siégé qu'une seule fois dans notre assemblée départementale, il y a quinze jours

BURRAU DE BIENFAISANCE.

La quête ordinaire, prescrite par la loi, pour les besoins du Bureau de bienfaisance, va commencer dans les différents quartiers de la ville.

Les Dames qui ont bien voulu accepter de MM. les Administrateurs cette mission charitable, sont:

Paroisse Saint-Pierre: Mmes Brechignac et Jouffrault.

Paroisse de Nantilly: Mmes Pellier-Ballu et Rousseau, mère.

Paroisse Saint-Nicolas: M<sup>mos</sup> Palustre-Foucqueleau et de Lammerville.

Paroisse de la Visitation: Mues Chasseloup et Ratier.

#### Hernani A SAUMUR.

C'est ce soir mercredi que la troupe parisienne dirigée par M. Degard donne à Saumur le grand drame de Victor Hugo, Hernani.

Cette œuvre, représentée pour la première fois, au Théâtre-Français, il y a quarante-huit ans, le 25 février 4830, fut reprise, comme nous l'avons dit, à l'époque de la dernière Exposition.

Hernani a été joué sur le théâtre de Saumur le 26 août 1867 par une troupe de M. Nestor de Bierne. La salle était comble et la pièce obtint un grand succès. Le rôle de Dona Sol était rempli par M<sup>ne</sup> Lavoye, en représentation; celui de Don Carlos par M. Fleury; celui d'Hernani par M. Delongue, et celui de Don Ruy Gomez par M. Gervaise.

Thouars. — On annonce que la maison de détention de Thouars qui, dans ces dernières années, à été spécialement employée à renfermer des condamnés de la Commune, sera définitivement évacuée dans les premiers jours du mois de février prochain. La commission des grâces, qui s'est laissée arrièrer, se trouve en ce moment en présence d'un stock de près de cinq cents affaires. Pour se remettre au courant, elle est décidée, dit-on, à tenir deux séances par semaine jusqu'au jour où elle aura liquidé son arrièré

#### LES OBSÈQUES CIVILES DE M. DUREL -A TOURS.

L'enterrement civil de M. Durel, ancien préfet d'Indre-et-Loire, à eu lieu lundi à deux heures.

Une affluence considérable de curieux se trouvait sur les points que devait parcourir le cortége. La pluie, au moment où le corps passait dans la rue Royale, tombait à torrents. Le deuil était conduit par M. Plumereau, l'un des plus anciens amis du défunt. Les députés d'Indre-et-Loire, une grande partie du conseil municipal et environ, deux cents personnes suivaient le corps.

M. le préfet d'Indre-et-Loire, quoique invité, n'assistait pas aux funérailles d'un de ses prédécesseurs. Le premier magistrat du département a, nous dit on décliné l'invitation qui lui avait été adressée, en répondant qu'avant d'être républicain, il était catholique. M. Carré, avocat, membre du conseil municipal, n'assistait pas non plus, peutêtre par un motif analogue, à cette cérémonie purement civile.

Les cordons du poèle étaient tenus par MM. Saint-Hérant, Belle, Wilson et Joubert. M. Guinot faisait également partie du contéga

Au cimetière, M. Belle, républicain du lendemain, a fait l'éloge de M. Durel, républicain de la veille. Ancien plébiscitaire, il a flétri l'Empire à la satisfaction générale... de 50 ou 60 assistants qui ont crié: Vive M. Belle | Vive la République!

Tout s'est passé dans le plus grand ordre.
(Indépendant d'Indre-et-Loire.)

#### Variétés.

#### Chez ma tante.

Il y a juste aujourd'hui cent ans que le Mont-de-Piété a été fondé à Paris. Cent ans seulement, et déjà cette institution est si bien passée dans les mœurs populaires qu'on lui a donné un nom familier.

Le mot de Mont-de-Piété sonne mal. On l'a communément remplacé par celui de « ma Tante ».

Un oncle est un caissier donné par la nature, à plus forte raison une tante dont le cœur féminin doit être plus tendre, plus accessible aux demandes d'argent du cher neveu.

Done « ma tante » est, en somme, une bonne personne. Elle ne prête que sur gages, c'est vrai ; elle exige même un intérêt de 9 p. 0/0 que les philanthropes voudraient voir réduire et que l'on réduira peut-être un jour. Mais, en revanche, elle a toujours son argent prêt et son guichet ouvert. Le malheureux gêné pour un paiement et devant lequel tous les porte-monnaie amis se ferment cruellement, la considère avec raison comme une libératrice. Ajoutez à cela qu'on ne doit aucune obligation pour les services qu'elle rend, et que, bien loin d'exiger de vous de la gratitude, c'est encore elle qui vous donne sa reconnaissance.

Voici la saison venue où le Mont-de-Piété fonctionne avec le plus d'activité. C'est l'hiver surtout que les petits gages abondent, que l'on voit arriver les matelas maigres et les vêtements usés. Cette année on a remarqué que, par extraordinaire, les emprunts de 3 fr. + c'est le taux minimum—étaient moins nombreux que les années précédentes.

En revanche, il y a comme toujours un apport considerable de montres; plusieurs centaines de mille. A Paris, la montre est le premier objet que le petit commerçant gêné pour une échéance, que l'étudiant à court d'argent, s'empresse d'accrocher au clou de « ma tante ».

De la, du reste, la locution proverbiale : « Ma montre retarde... de cinquante francs. »

Peu de personnes, même parmi les neveux les plus assidus de la bonne dame, savent quelle est l'origine de cette institution.

C'est en Italie que le Mont-de-Piété a pris naissance. Il a été autorisé par un Concile, soutenu par plusieurs papes et régularisé par un saint, saint Charles Borromée. En établissant une maison de prêt honnête, sérieuse, les pontifes romains ont voulu s'opposer à la lèpre de l'usure, qui désolait la Péninsule italique. C'est à l'aide de dons généreux, monti, déposés dans les troncs des églises, recueilli dans la bourse des quêteuses, que le premier établissement fut sondé à Padoue, en 1491.

Léon X essaya plus tard, mais en vain, de supprimer le prélèvement d'intérêts. Il ne parvint qu'à le réduire.

L'Allemagne a des Monts-de-Piete depuis 1498; la Belgique, depuis 1619; et la France seulement depuis le 9 décembre 1777.

(Assemblée nationale.)

Pour les articles non signés : P. Goder.

#### Harché de Saumur du 5 janvier.

Froment (l'h.) 77 24 50 Hulle chenc. 50 2 qualité. 74 23 38 Hulle de lin. 50 Seigle . 75 13 50 Graine trêfle 50 Orge. . 65 16 25 Luzerne 50

roin (ar. c.) 780 60 -	
Luzerne — 780 55 —	1
Paille 780 35 -	8
Amendae - Sec.	
Cire jaune: 50	
Chanvres 120	7
1 qualite(59% 500) 50 -	i.i.
gold Dan 90 Skill 181	3
alla commenda Laure 36	1
i and the second deduction	
DES VINS.	
The transfer and the state of t	12
7. gralité a paint a	
7, 2c id. D h	i di
877, 1" ld. a 65	100
877, 3° id. » à 60	-
877, 1 id. » a 65	-
1877. 3° id. p h 60	
877. 420 id. p h 55	
1877 9 id 3 50	
2 hect. 20).	
the the terms of the the	
A A A A A A A A A A A A A A A A A A A	200
· And a line a l	
the state of the state of the state of	1
a 100	
n a b	
qualite a 100	100
1d. 34 95	
or and Alberta Side of a bank a	
2° (d	ľ
HARLINGTON WARTEN WITH THE TAX TO	
95 1100	)
19761), anologiais, subaja	ij
្រាស់	
ing ing pagamanan ng pagamanan n Ng pagamanan ng pag	
ing ing pagamanan ng pagamanan n Ng pagamanan ng pag	
ing ing pagamanan ng pagamanan n Ng pagamanan ng pag	
្រាស់	
	DES VINS.  hect. 30).  7. 1" qualité pà 60  877, 1" id a 65  877, 2" id a 60  877, 1" id a 60  877, 1" id a 60  877, 1" id a 60  877, 2" id a 60  877, 1" id a 60  877, 2" id a 60  877, 1" id a 60  8 hect. 20).

### Théâtre de Saumur.

Direction de M. DEGARD.

MERCREDI 9 janvier 1878, SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

## ENRWAND

Grand succès actuel de la Comédie-Française, drame en 5 actes, en vers, de VICTOR HUGO

AVEC LE CONCOURS DE

Mn. Andree KELLY, du théâtre du Gymnase; MM. RANDOUX, ex-artiste de la Comédie-Française; CHARPENTIER, ex-artiste de la Comédie-Française; William STUART, du théâtre de la Porte-Saint-Martin; et de Mn. Lind, MM. Blunio, Richard, Huberville, etc., et de M. Duflost, régisseur général, artistes des théâtres de Paris. M. Randoux remplira le rôle de Ruy Gomez de Sylva.

M. W. STUART remplire le rôle de Don Carlos.

Mile Andrée Krany remplire le rôle de Dona Solutes costumes, entièrement neufs, sont conformes à ceux de la Comédie-Française.

Bureaux a, 7 h. 1/2; rideau a S h.

# LA MODE ILLUSTREE

JOURNAL DE LA FAMILLE

SOUS LA DIRECTION

DE Mme EMMELINE RAYMOND.

L'élégance mise à la portée des fortunes les plus modestes, la dépense de l'abonnement transformée en économie productive, tels sont les avamages que la Mode Illustrée offre à ses abonnées, en leur pro-diguant les patrons, les gravures, les renseignements, les conseils tant pour leur habillement que pour l'exécution de tous les travaux féminins.

Un numero specimen est adressé à toute per-sonne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET Cie, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbresposte en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DEPARTEMENTS :

1re edition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr., 12 mois, 14 fr.

4º édition : avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr. S'adresser également dans les librairies des dépar-

Au moment des so rées et des réceptions, nous recommandons à nos lectrices les nouvelles œuvres de Jules Klein : Larmes de Crocodile! valse aux mélodies-enchanteresses, et la polka Tele de Linoite,

inspirée par le chant de l'oiseau gracieux

dont elle porte le nom : leur succès dé-

passe tout ce que nous avions prévu. Jules Klein est un mélodiste en même temps qu'un poète. Écontez plutôt Fraises au Champagne, Patte de Velours, Levres de Feu, Cerises-Pompadour, MIle Printemps, Cuir de Russie, Pazza d'Amore, les plus connues, les plus dansantes de ses valses, et vous serez charmé par ces phrases larges et suaves, redites par les pianos de l'Europe entière.

On n'eprouve que l'embarras de choisir entre ces morceaux empreints de verve et touchés avec une grâce exquise : Cour d'Artichaut, Peau de Satin, Truite aux Perles, polkas, « Radis-Roses », mazurka, France Adoree, marche, J. Klein-Quadrille, « Rayons Perdus », « Soupir et Baiser », mélodies.

Prix de chaque œuvre. — Piano seul 2 fr. 50 c.; à 4 mains : 3 fr.; mélodies : 1 fr. 70 c.; Quadrille: 2 fr. Envoi franco contre timbres-poste adressés à Colombier, Editeur, 6, rue Vivienne, à Paris.

# CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 22 octobre 1811 gedablis, el personne, on delxes

Départs de Saumi	rend an	Arrivees	a Post
6 h. 20 m. mat	NAVAMENT OF		
11 - 15 - soi	A ne si	A COLUMN TO SERVED TO SERV	AULT.
7 — 40 — — Départs de Poitie	dissonic	11 - 4	gireasy.
8 h. 80 m. maj	April 10 To	Arrivees	a Saumur
10 - 45	Otto Page 4	$\frac{3}{7} - \frac{1}{7}$	m. matic

6 +++ 15 + 1 ++ Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, proprietaire-gerant.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

#### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 JANVIER 1878. Dernier Valeurs au comptant. Hausse Valeurs an comptant. Dernter Ralsse. Valeurs an comptant Hausse Baisse cours. 72 55 Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. Canal de Suez . . . . Crédit Mobilier esp. . Société autrichienne. oc. gén. de Crédit industrial et 572 50 1.08 comm., 125 fr. p. Crédit Mobilier Crédit foncier d'Autriche 658 1. 25 331 95 Obligations du Tresor, t. payé. 5'00 162 50 Dép. de la Seine, emprant 1857 Ville de Paris, oblig, 1855-1860 OBLIGATIONS. \$ 15 500 50 Charentes, 500 fr. t. p. . . 165 25 75 390 75 Paris-Lyon-Méditerranée . . 1047 50 Paris-Lyon-Mediterrance. . 334 1871, 3 %..... 380 790 75 331 Nord . . Nord 339 1876, 4 %. 489 Orléans 1095 332 Banque de France . . . . . 3250 20 Ouest . 695 Midi. 331 Comptoir d'escompte. 700 Vendée, 500 fr. t. p. . . 266 Crédit agricole, 200 f. p..... Crédit Koncier colonial, 300 fr. 342 30 Canal de Suez. 542

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 24 décembre DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. 8 minutes du matin, express-poste. (s'arrête à Angen omnibus-mixie O'V Soln, — 1840 г. — та обищі 15 15 г. — та обищі express. omnibus. (s'arrête a Angers) DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS 3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte. 31 omnibus.

express. omnibus-mixte 40 soir, omnibus-mixte. Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir artive

Étude de M. MÉHOUAS, notaire à Saumur. numal ues em

#### VENTE MOBILIERE

APRÈS DÉCÈS A VARRAINS.

Le dimanche 13 janvier 1878, à midi, il sera procede au bourg de Varrains, par le ministère de Me Mehouas, notaire à Saumur, à la vente du mobilier dépendant des successions de Mil. Marie et Louise Lorrain, au domicile de cette dernière.

On vendra: Meubles, batterie de cuisine, tables, armoire, lits, couettes, traversins, linge de ménage, garderobe, belle commode Louis XV, baromètre. vieux style, vieux cadres et tableaux, et objets d'antiquité.

Paiement comptant, et 10 0/0. Pour renseignements, s'adresser à M. MEHOUAS , notaire. (14)

Etude de M. THUBE, commissairepriseur à Saumur.

#### VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, POUR CAUSE DE DEPART,

A Saumur, à la Salle des Ventes. située rue d'Orléans, nº 55,

Le jeudi 10 janvier et jours suivants,

## D'UN JOLI MOBILIER

Consistant en :

Lit en noyer, sommier, matelas, couettes, édredons, traversins, oreil-lers, couvertures, tables de nuit, toilettes garnies, commodes, armoi-res, fauteuils, chaises, tapis, une belle chaise longue, glaces, pendules, lampes, flambeaux en bronze, bougeoirs, boîtes à gants, buffet de salle à manger, tables, vaisselle et verro-

Une armoire à glace en acajou, grand modèle;

Une glace antique; Plusieurs belles gravures avec ca-

dres dorés; Deux pianos; Un grand tapis pour chambre à

Autres meubles et ustensiles de cui-

sine, ct quantité d'autres objets. Au comptant, plus eing pour cent applicables aux frais.

Le commissaire priseur chargé de la vente,

(16)

THUBE.

# A LOUEB

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON Rue de Bordeaux, occupée par M. Vétault.

S'adresser a Mme veuve RENAULT, 1 property (18) rue de la Grise

#### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

#### MAISON

A Saumur, petite rue Saint-Nicolas .

Comprenant trois chambres avec cabinet, grenier, cour, puits et cave. S'adresser chez M. Langeois, à Saint-Lambert orio (19)

#### ALOUER

UNE MAISON, avec écurie, remise, cour et jardin S'adresser au bureau du journal.

### LOUER

PRÉSENTEMENT,

MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien affruité, à Poce commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson; MAISON D'EXPLOITATION avec

terres labourables et vignes. S'adresser à M. Paul REVEAU, à

Communes des Cerqueux-sous-Passavant et de Cléré.

### ADJUDICATION

#### DE TRAVAUX

Les Maires des communes des Cerqueux-sous-Passavant et de Cléré préviennent MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procedé, à la Mairie de Clére, le dimanche 20 janvier 1878, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après

1º 792 mètres courants de terrassements. 1.0291.60. 2° 792 mètres courants

d'empierrements...... 1,768 73 3. Somme à valoir pour

travaux imprévus. .... Total..... 2,800 f.

Les pièces du projet sont déposées au bureau de M. l'agent-voyer du canton de Vihiers et à celui de M. l'agent-voyer de l'arrondissement de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

M. JEAN-RENE DUVEAU, tonnelier, sur les Ponts, à Saumur, fait savoir au public qu'à partir de ce jour, il ne paiera plus les dettes que pourra contracter Joséphine POISSON, sa femme. (17)

Ou demande de suite un bon vigneron, marié, pour habiter et cultiver une propriété vignoble, près Saumur.

S'adresser au buréau du journal. Inutile de se présenter sans de bonnes références.

## NOUVELLE FRANCE.

#### Colonie libre de Port-Breton.

Terres à cinq francs l'hectare. Fortune faite sans quitter son pays. S'adresser à M. le marquis de Rays, consul de Bolivie, au château de Quimerc'h-en-Bannalec (Finistère).

LE CABINET DE M. G. DOUSSAIN est transféré rue du Palais-de-Justice, nº 5, à partir du 15 décembre 1877. (664)

On demande des ajusteurs-mécaniciens.

S'adresser au bureau du journal.

ET SA FIBLE Chirurgien et Mécanicien

Dentiste, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,

Maison Beurois,

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

rité pour les personnes qui s'adressent

# DREYFUS FRERES & C"

21, BOULEVARD HAUSSMANN, Concessionnaires du



### GUANO DISSOUS DU PEROU



DEPOTS EN FRANCE BOTCOUTS EN FRANCE
BOTCOUTS, chez MM. SANTA COLOMA et Ca.
Brest, chez M. E. VINCENT.
Cette, chez MM. A.-G. BOYE et Cle.
Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS:
Dunkerque, MM. C. BOURDON et Ca.
Havre, chez M. E. FICQUET.
Landerneau, chez M. E. VINCENT.
La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN die
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
Marreille; chez MM. A.-G.BOYE et Cla.
Melun, chez M. LE BARRE.
Nantes, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN
Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN
L-Nantes, MM. A. MOSNERON-DUPIN

### 18, Rue Beaurepaire, à Saumur, busives ench

# BRAS, BANQUIER

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 400 francs sans bordereau ni classement.

Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 4,000 francs. Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cofées ou non cofées,

### A LA PROVIDENCE

# FABRIQUE DE FLEURS

38 et 40, rue Saint-Jean,

#### LLES

SAUMUR

Spécialité de Bouquets d'église : montés en tous genres . Couronnes de mariées, Coiffures de bal, grand choix de Coussins, Corbeilles, Arbustes pour salon, Fleurs fines en bottes et en douzaines, grand assortiment d'apprêts pour seurs, pétales, feuillages, papiers et étoffes, gaz, papiers or et argent,

ARTICLES MORTUAIRES.

# FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.

# T II A Theeler,

0, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulaillers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Corbeilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'oglises

# POUR DÉMASQUER LES

NOUS AVONS AJOUTÉ À NOTRE ANCIENNE ENVELOPP 2º L'étiquette en



1° La signature 1° La signature ci-contre le fac-de l'inventeur. simile en noir: Ja yevennis



Les contrefacteurs ne vendent sous l'apparence du Fer Quevenne que des produits impurs, inexacts et dangereux pour la santé.

Pour guerir l'Anémie, l'Appauvrissement du sang, les Pâles couleurs, les Pertes blanches, le VERITABLE FER QUEVENNE, seul approuvé par l'Aca-

Dépôt général :

Chez EMILE GENEVOIX.

Permitty emitera

des Beaux-Arts, Paris, et dans les principales Pharmacles.

démie de Médecine, « l'emporte sur toutes les autres préparations ferrugineuses. .. HOUCHARDAT, prof. de la Faculté de Paris, Ann. de 1869.

PRINCE HOS BUS Le flacon de Fer avec la mesure. 3 50

200 Dragecs . .

Saumur, imprimerie de P. GODET.